

Image not found or type unknown



Achat avec un coemprunteur

Par **Dylan6**, le **02/09/2024** à **19:32**

Bonjour,

j'achète un appartement.
Ma mère est co-emprunteur

Est-elle obligatoirement co-acquéreur?

Il me semblait qu'un co-emprunteur n'était pas forcément co-acquéreur.

Mon notaire insiste pour que ma mère ait les deux statuts (co-emprunteur et co-acquéreur)

Merci de votre réponse.

Par **youris**, le **02/09/2024** à **20:00**

bonjour,

si votre mère est seulement co-emprunteur, cela signifie qu'elle emprunte avec vous et que le contrat de prêt comporte une clause de solidarité, c'est une situation inconfortable pour votre mère car si vous cessez de rembourser votre "part" du prêt, la banque se retournera contre elle pour obtenir le remboursement de la totalité du prêt alors que vous resterez seul propriétaire du bien sauf si la garantie du prêt est l'appartement que vous achetez seule, en outre cela équivaldrait à une donation.

le notaire a le devoir de mettre en garde les 2 coemprunteurs contre votre projet qui présente des risques pour votre mère.

salutations

Par **Isadore**, le **02/09/2024** à **20:32**

Bonjour,

[quote]

Il me semblait qu'un co-emprunteur n'était pas forcément co-acquéreur.

[/quote]

En effet, si la banque accepte.